



**Renouvellement partiel du conseil de l'UFR Médecine-Pharmacie**

**Collège : Biatss**

**Scrutin du 11 octobre 2016**

**Proclamation des résultats**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-12, D. 719-1 à D. 719-40  
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers  
Vu les Statuts de l'UFR Médecine-Pharmacie  
Vu les procès-verbaux établis par le président du bureau de vote en date du 11 octobre 2016

**Article 1er :** Le comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	54
Nombre de votants	35
Nombre de bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages valablement exprimés	32
Quotient électoral Nb de suffrages/nombre de sièges	32

Une candidature ayant été déposée et validée ayant obtenu :

Liste	Nombre de voix	Sièges entiers
Isabelle DUCHESNE	32	1

**Article 2 :** Le Comité Electoral Consultatif rend l'avis suivant : proposition d'attribution des sièges :

Isabelle DUCHENE

**Article 3 :** Le Président de l'Université de Poitiers proclame élu le candidat désigné à l'article 2.

**Article 4 :** Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR Médecine-Pharmacie et publiés au recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Fait à poitiers le 14 octobre 2016

Le Président du Comité Electoral Consultatif

Le Président de l'Université de Poitiers

**Stéphanie PAVAGEAU**

**Yves JEAN**